



GRUPE CAISSE D'EPARGNE

collectif@cgt-caisses-epargne.fr

cgt-caisses-epargne.fr

Note nationale 04/09 – 07/04/2010



Lettre ouverte à M. Jean-Luc Vergne

DRH du groupe BPCE

NON A L'ACCORD DE METHODE OUI A LA NEGOCIATION D'UN SOCLE SOCIAL

*M. Vergne DRH de la BPCE a proposé aux organisations syndicales de la branche caisse d'épargne sous forme d'accord de méthode l'ouverture de négociations sur la structure des rémunérations et l'évolution dans l'emploi en contrepartie d'une « pause » judiciaire.
Voici la réponse des syndicats CGT.*

Monsieur,

Les syndicats CGT Caisse d'épargne ont étudié attentivement votre proposition de projet d'accord de méthode ainsi que les différentes évolutions de rédaction dont il a fait l'objet.

Il est vrai que l'exaspération des salariés face au niveau de leur rémunération, à leurs conditions de travail et aux méthodes de management, au stress quotidien qu'ils subissent, l'inquiétude quant à leur avenir mérite mieux que le degré zéro du dialogue social et la volonté de casse des acquis sociaux qui prévalent depuis plus de 10 ans.

Récemment,

- l'entente bilatérale concernant le règlement des litiges portant sur les primes familiales, de vacances et de durée d'expérience – litiges que la CGT considère comme collectifs - qui a conduit à un traitement opaque, différencié et discriminant des salariés concernés,
- le résultat décevant de la dernière NAO que vous avez conduite,

ne sont pas des signes encourageants et annonciateurs d'un réel changement de cap de la partie patronale dans la conduite des relations sociales.

Votre proposition de pause judiciaire appelle de la part des syndicats CGT un certain nombre de remarques :

- la décision d'aller en justice – ou de poursuivre une action judiciaire – pour faire valoir ses droits est une décision individuelle et appartient en droit au salarié,
- l'appel par le salarié à une organisation syndicale pour le conseiller est également un choix personnel et, par définition même, il est du devoir et du rôle de l'organisation syndicale d'apporter son conseil,
- les actions en justice en cours ou potentielles sont, face à l'absence de réponses collectives, l'un des rares moyens laissé aux salariés pour se faire entendre. Une pause serait vécue par eux comme un désarmement sans contrepartie véritable.

Les syndicats CGT Caisse d'épargne ont dénoncé la destruction du socle social en 2001 / 2002. Ils ont combattu – et n'ont pas signé – les accords mis en place depuis.

Ils n'ont cessé de réclamer l'ouverture de véritables négociations – et non un habillage de l'existant – afin de (re)construire un socle social digne de ce nom aux règles transparentes, collectives, bénéficiant à l'ensemble des salariés, les plus anciens comme les plus jeunes.

Ainsi la CGT entend votre volonté affichée d'ouvrir des négociations sur les thématiques structure de rémunérations et évolution dans l'emploi.

La CGT est évidemment prête à prendre part à ces négociations avec pour contenus principaux :

- le niveau des rémunérations,
- la rémunération de la promotion que nous revendiquons égale à la différence entre la rémunération du niveau de promotion et celui d'origine,
- la reconnaissance salariale de l'expérience acquise,
- l'application des augmentations générales à l'ensemble des éléments salariaux,
- la mise en place d'une carrière minimale

Les syndicats CGT sont convaincus de la nécessité de négociations collectives constructives dans nos entreprises et au niveau de la branche.

Ce sont leurs mises en place et la qualité de leurs contenus qui constitueront le meilleur élément convaincant pour les salariés des Caisses d'épargne.

En ce sens l'accord de méthode que vous proposez n'est pas la réponse adaptée.

Le 07/04/2010
Pour les syndicats CGT
Jean-Paul Krief DSN CGT

✂

Bulletin d'adhésion à la CGT

Nom : Prénom :

Entreprise :

N° téléphone : N° tél. portable:

Adresse email :

J'autorise l'envoi d'informations syndicales par la CGT sur ma messagerie professionnelle.

Date :

Signature :

Bulletin d'adhésion à adresser au Collectif national des syndicats CGT du groupe Caisse d'Epargne, 24 rue Dareau, 75014 PARIS ou au représentant CGT de votre entreprise